

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 06 JUIN 2024

PRESENTS : BELAIR Florence, GAYOT Loïc, LAVIGNE Fernand, JOUHANNY Guy, HUMBERT Laure, DOIZON Béatrice, LEYSENNE Marine, LUBRANO Josiane, CARLINI Mathieu.

PROCURATION : Mme PELTIER Juliette procuration donnée à Mme DOIZON, Mr DUFOURNEAU procuration donnée à Mr JOUHANNY, Mr DELAUTRETTE procuration donnée à Mme BÉLAIR.

ABSENTS : Mr RIPOLL (excusé), Mr DELAUTRETTE, Mme PELTIER, Mr DUFOURNEAU, Mr MALLEFONT (excusé).

Secrétaire de Séance : HUMBERT Laure

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1/ TARIFS CANTINE ET GARDERIE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

La commission RPI propose d'augmenter le prix du tarif de la cantine avec un repas enfant à 3€ et un repas adulte à 6.90€.

Il est rappelé que le déficit annuel de la cantine est de 31708€ (soit 4,36€ par repas par rapport au cout réel).

Concernant la garderie, il a été proposé de maintenir le tarif de 2.15€ le matin et 2.15€ le soir (1.5€ à partir du deuxième enfant).

Le déficit de la garderie est de 9000€. La fréquentation moyenne à ce service est de 12 enfants le matin et 9 enfants le soir.

Ces propositions sont votées à l'unanimité par le conseil municipal.

2/ RECRUTEMENT SAISONNIERS

L'ouverture de la piscine est prévue du 06/07 au 23/08/24.

Le conseil donne son accord pour le recrutement de deux surveillants de baignade, deux adjoints techniques pour l'entretien des bâtiments (gites+ bâtiment d'accueil et plage), et d'un adjoint technique pour l'entretien des gîtes (remplacement de l'agent titulaire).

3/ TARIFS PISCINE ET BUVETTE

Rappel des tarifs 2023 des entrées de piscine :

- Enfant de 0 à 3 ans : gratuit
- Ticket journalier 1.50€
- Ticket journalier 2.5€
- 12€ les 10 entrées pour les enfants
- 20€ les 10 entrées pour les adultes
- 20€ la saison pour les enfants domiciliés sur la commune
- 30€ la saison pour les étudiants domiciliés sur la commune

Les tarifs ne seront pas augmentés par la municipalité et restent pérennes pour cette saison.

Tarifs de la buvette du bâtiment accueil :

Pour la saison 2024, le conseil définit et valide les tarifs suivants :

- Glaces MAGNUM amande/blanc/chocolat	2.90 €
- Glaces MAGNUM starchaser	2.90 €
- Glaces SOLERO Exotique	2.60 €
- Glaces CORNETTO vanille/chocolat	2.40 €
- Glaces MIKO batonnet smile	1.10 €
- Glaces CALIPPO Cola	1.80 €
- Glaces CALIPPO Fraise	1.80 €
- Glaces SUPER TWISTER	1.80 €
- Café/Thé/Eau Volvic/Jus orange en brique	1.00 €
- Boissons (coca cola, orangina, oasis, lipton ice tea, schweppes agrumes, perrier)	2.00 €
- Bière 1664	2.00 €
- Barres chocolatées (mars/kitkat/twix)	1.60 €
- Chips	1.60 €
- Doritos nacho cheese	1.90 €

4/ AVENANT REGIE RECETTES ET AVANCES LOCATION GITES

La régie recette et avance pour la location gites permet l'encaissement de la location de gites, la caution, les prestations complémentaires, la taxe de séjour pour le compte d'un tiers. Il convient d'établir un avenir afin d'intégrer l'assurance annulation des locations. Le conseil émet un avis favorable.

5/ BAIL PROFESSIONNEL IMMEUBLE 7 RUE DU CANAL

Mme Khellat, infirmière libérale de la commune, cède son fond à un autre infirmier au 1^{er} septembre 2024.

Le montant du loyer et la provision sur charges du bâtiment du cabinet infirmier doit être à nouveau voté par le conseil municipal (le loyer actuel est de 286€ et la provision de chauffage est de 100€).

Le maintien des tarifs actuels est voté à l'unanimité par le conseil municipal afin d'aider à l'installation des nouveaux infirmiers, M. et Mme Vaudelle.

6/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil accorde une subvention de 450 € à l'ACCA.

Le conseil fait le choix de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention de 400€ de l'APE, comme c'est le cas dans beaucoup de communes, pour plusieurs raisons : la commune participe de façon importante aux sorties et voyages pédagogiques scolaires organisés par les enseignants. Elle n'a jamais apporté de financement aux différentes associations de parents d'élèves depuis que l'école existe considérant que celles-ci ont justement vocation à compléter les financements de la commune, de la coopérative de l'école et des parents, par l'organisation d'activités et de manifestations visant à récolter un complément de financement pour la réalisation des projets pédagogiques.

Le conseil souhaite donc poursuivre ce protocole de financement habituel.

En outre, la commune a financé seule cette année la totalité du transport pour le voyage scolaire à l'Assemblée Nationale de l'ensemble des élèves de l'école de LES CARS pour un montant de 2 500€ sans qu'aucune participation financière ne soit demandée aux parents, ni à l'APE.

7/ ACHAT GROUPEMENT DE COMMANDE SEHV 2026/2028

Le conseil municipal vote de manière unanime la reconduction de l'achat auprès du groupement de commande SEHV (électricité et gaz) pour la période 2026/2028.

8/ AVENANT CONVENTION ATEC PART ASSAINISSEMENT

Le SATESE assure le suivi technique et administratif de la station en regroupant les relevés faits par les agents, en établissant des bilans et assurant les visites sur site.

Notre potentiel fiscal ayant baissé nous changeons de catégorie. Le service sera facturé environ 346 € au lieu de 1126.35€. Le conseil adopte cet avenant.

9/ CONVENTION REMBOURSEMENT FRAIS PANNEAU POCKET

Le conseil autorise la signature de la convention avec la communauté de communes pour le remboursement des frais mutualisés pour l'utilisation de l'application panneau pocket.

10/ REDEVANCE FONCTIONNEMENT / OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le conseil accepte la redevance de fonctionnement GRDF pour un montant de 805.20€ et la redevance pour occupation du domaine public par ENEDIS pour un montant de 239€.

11/ REMBOURSEMENT SINISTRES GROUPAMA

GROUPAMA propose le remboursement de deux sinistres : une perte du contenu des congélateur/réfrigérateur de la cantine suite à une coupure d'électricité pour 464.15€, et la détérioration d'un candélabre d'éclairage public situé rue des Chevaliers de 1391€ (le montant du remplacement est de 2280€).

12/ ACQUISITION DE MATERIEL

Le conseil délibère favorablement pour :

- Le remplacement de 13 Extincteurs pour un devis de 2371.79€ TTC
- L'achat d'une nouvelle machine à laver pour 570€ TTC pour la buanderie du hameau de gîtes
- L'acquisition d'un nouvel aspirateur pour l'entretien des gîtes 273.30 € TTC
- L'achat de 3 lampes de chevet, un matelas et 3 frigos pour un montant de 1359.93 € TTC ainsi qu'un l'achat de 3 bains de soleil, 2 barbecues, deux tables et 8 fauteuils de jardin pour 416.15 € TTC qui doivent être remplacés aux gîtes.

13/ QUESTIONS DIVERSES

- Une modification du règlement intérieur de la salle des fêtes a été apportée : la sous location est interdite et le règlement se fera automatiquement par virement. Le paragraphe cité sera ajouté au contrat : « *Toute pratique de sous location de la salle des fêtes par un particulier n'habitant pas la commune via un particulier habitant la commune de Les Cars, visant ainsi à profiter du tarif préférentiel de location établi pour les particuliers domiciliés sur la commune est proscrite.*

Le règlement de la location doit s'effectuer obligatoirement par virement (dès la signature du contrat) ». La commune se verra dans l'obligation d'annuler le contrat de location si ces conditions ne sont pas respectées.
- Délégué ATEC : Loïc Gayot est désigné suppléant en lieu et place de Fernand Lavigne.

- Le recensement de la population 2025 doit se faire du 16/01 au 15/02/2025 : Béatrice DOIZON est désignée par le conseil municipal comme coordonnateur communal (fonctions : assiste aux formations, encadre l'agent recenseur, suit la collecte, renseigne la plateforme de l'INSEE avec l'appui du secrétariat de mairie)

14/ INFORMATIONS

- La société CREACOM GAMES propose la participation de notre commune dans le cadre de la création d'un jeu familial destiné aux enfants de 6/10 ans nommé CIRCINO 87, le chasseur de trésors.
- CDG : mise en place d'un plan « fortes chaleurs »
- Passerelles de la liaison piétonne : l'assurance de l'entreprise prend en charge les travaux qui commenceront soit en juillet ou soit en septembre